



Mairie
de
BALIRO S
64510

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-04-10-06

Nombre de conseillers :

En exercice: 09

Présents : 07

Votants: 09

Date de convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 03/04/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le dix avril , à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALIRO S dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, le Maire.

PRÉSENTS : Mr ESCALET André, , DULILE Mathieu, TREVE Thibault, TREVE Edmond, CAMPAYS David et Mmes MAILHARRIN Gilberte, Mme DAUGAS Sylvie .

ABSENTS EXCUSES : VICENTE DE ANDRADE José , Mme MAILHARRIN Géraldine

ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mr VICENTE DE ANDRADE José a donné pouvoir à Mr ESCALET André et Mme MAILHARRIN Géraldine a donné pouvoir à Mme MAILHARRIN Gilberte.

SECRETARE DE SÉANCE : M. TREVE Thibault

Délibération pour fixation des taux des impôts locaux pour 2024

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 127 825 euros décide d'augmenter de 2%, le taux de la taxe foncière bâtie.

Après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

S²LO

ID: 064-216400911-20240410-7_10_04_2024-DE

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024	BASE	2024
Taxe foncière bâti	25.82%	26.34%	461 800	121 638 €
Taxe foncière non bâti	35.00%	35.00%	11 600	4 060 €
Taxe habitation(résidence secondaire)		13.55%	15 700	2 127 €
TOTAL				127 825 €

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Sylvie DAUGAS.


